

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 juillet 2019 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme Dembélé (pouvoir à Mme Boury) - Mme Caillaut - M. Capy.

Arrivée de M. Cobo au point n°4 de l'ordre du jour.

Absent : Mme Meneau, M. Mendak

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 11 Avril 2019
- **VOTE**, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 à apporter au Budget Primitif 2019 de la Commune
- **FIXE**, à l'unanimité le montant des prix du concours des maisons fleuries 2019
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport annuel 2018 relatif aux prix et à la qualité du service public de l'Eau Potable
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.
- **APPROUVE** à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION le projet de périmètre de l'opération Cœurs de villages de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour les 14 communes qui n'en disposaient pas encore.
- **EMET**, à l'unanimité, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 juin au 5 juillet 2019, un avis favorable sur le projet, soumis à évaluation environnementale, d'ouverture d'une carrière de sables et graviers à Ouzouer sur Trézée.
- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour la modification à apporter à la résiliation du bail emphytéotique du lotissement du Clos des Assorts avec Vallogis.
- **DEMANDE**, à l'unanimité, le remboursement des fournitures scolaires aux communes dont les enfants ont fréquenté les écoles d'Ouzouer au cours de l'année scolaire 2018/2019
- **Affaires diverses**

Monsieur le Maire rappelle, que l'ensemble des EPCI à fiscalité propre sont concernés par les dispositions du VII de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la recomposition de leur organe délibérant l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Ainsi dans chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris au plus tard le 31 Octobre 2019, quand bien même certains conserveraient l'actuelle répartition des sièges.

Lorsqu'un conseil communautaire doit être recomposé, la loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- **par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT (I)**

- **ou par accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération (II)**

Il ajoute que compte tenu de la configuration de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, ce sera la répartition de droit commun qui s'appliquera nécessairement, cela ne modifiera pas le nombre de représentants pour la commune qui restera à deux.

Monsieur Philippe SCHERER, Adjoint, fait part de ses rencontres récentes avec deux sociétés souhaitant implanter des éoliennes dans le secteur et souligne l'intérêt financier qui pourrait en découler.

Monsieur GERVAIS, Adjoint, indique que des éoliennes sont en cours d'installation à Pierrefitte es Bois alors qu'Autry le Châtel s'était vu opposer un refus. Il ajoute que ces projets éoliens pourraient être pilotés par l'intercommunalité, une demande en ce sens sera faite auprès de la Communauté de Communes (CCBLP).

Monsieur Scherer ajoute qu'à Ouzouer, il serait possible d'installer 4 éoliennes au maximum et précise qu'un projet de ce type met environ 6 ans à aboutir en général.

Monsieur Denis GERVAIS, Adjoint, indique que la véloroute sera recouverte d'enrobé jusqu'au Petit Chaloy d'ici fin juillet. Il souligne la fréquentation accrue du village par les vélos et indique que VNF propose aux Collectivités Territoriales en priorité des maisons éclésières pour y développer des projets. 4 maisons sont disponibles sur la commune qu'il a visitées ou visitera dans les jours prochains. Il sollicite l'Assemblée pour réfléchir à différents projets.

Il ajoute que VNF lui a fait savoir que l'Etang de la Grand'Rue devrait être remis en eau en 2021.

Il indique que plusieurs conteneurs (tri sélectif et ordures ménagères) ont été incendiés dans le secteur de la Place de la Libération et qu'ils ne seront pas remplacés dans l'immédiat.

Madame BOURY, Adjointe, fait savoir que fin juin, des dictionnaires ont été remis aux élèves de CM2 partant en 6^{ème}.

Elle indique que la fête de la musique s'est déroulée dans une bonne ambiance.

Elle souligne le planning très riche des activités jeunesse de juillet, la belle implication des associations pour proposer des animations nouvelles et la très bonne fréquentation des activités sportives. 52 enfants sont inscrits pour l'ensemble de ces activités.

Mme Anne LECLERCQ, Adjointe, informe l'Assemblée du bon fonctionnement du camping avec une fréquentation générale en hausse y compris pour les locations des mobil homes.

Le Maire,
Guy Massé